

SAÔNE-ET-LOIRE HÔTELLERIE

Les hôteliers veulent retrouver leurs panneaux publicitaires

L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de Saône-et-Loire (Umih 71) s'inquiète des conséquences de la disparition des panneaux publicitaires le long des routes.

Par manque de visibilité le long des routes, des hôteliers ou restaurateurs craignent pour l'avenir de leurs établissements. C'est le message que veut faire passer l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de Saône-et-Loire, en participant à la campagne de communication de la confédération, « Stafficher, c'est exister ».

Depuis 2015, la loi Grenelle 2 interdit les panneaux publicitaires le long des routes pour lutter contre la pollution visuelle. « Et aujourd'hui, on voit les résultats : il y a de plus en plus de visiteurs mais on traverse de moins en moins. Par endroits, c'est 25 % d'activité en moins », s'inquiète le président de l'Umih 71, Patrick Revoyre.

Territoires et moyens inégaux

Patrick Chauveau, le propriétaire du château de la



■ Le Break, un restaurant de Saint-Marcel, a trouvé une façon originale d'annoncer son menu du jour ce jeudi. Photo Justine BRICOURT

« Aujourd'hui, on voit les résultats. Par endroits, c'est 25 % d'activité en moins. »

Patrick Revoyre, président de l'Umih 71



Barge, à Chaintreé, et ses collègues du département, comprennent mal cette décision qui « va à l'envers des objectifs » de tous : accueillir 100 millions de visiteurs d'ici 2020 au niveau national, et, pour le département, faire rester les touristes sur le territoire.

Sans pub, votre établissement a-t-il perdu des clients ?



C'est très pénalisant quand on est à l'écart

Katta et Franck Lemaitre, restaurateur Les vignes à Germagny

« Le fait de ne plus pouvoir disposer de cette publicité est fatalement néfaste pour nous comme pour tout petit commerce déjà souvent pénalisé, et plus principalement pour ceux qui se trouvent en retrait d'une route passagère. »



C'est une évidence

Ludovic Huin, pisciculteur restaurateur, Moulin de La Petite-Verrière

« Hors axe principal, faute de pouvoir orienter les touristes, on est pénalisé. On a supprimé la signalétique, mais en zone rurale, contrairement aux villes, aucune solution de remplacement n'a été prévue. Il est regrettable que toutes les régions ne soient pas à la même enseigne. »



On compense avec internet et le bouche-à-oreille

Dominique, 59 ans, restaurant L'Hutou à Louhans

« L'avantage des panneaux le long des routes, c'est de permettre aux gens et notamment aux touristes de connaître notre établissement, le lieu où il est situé et le genre de cuisine qu'on propose. La suppression des panneaux publicitaires a eu pour conséquence de voir notre affluence et donc notre chiffre d'affaires diminuer. »

POINT PAR POINT

■ **Loi Grenelle 2**
Depuis l'article L. 581-7 du Code de l'environnement, dans le cadre de la loi Grenelle 2, les publicités hors agglomération (moins de 10 000 habitants) sont interdites, afin de lutter contre la pollution visuelle engendrée par ces « pré-enseignes dégradatoires ».

■ **Des exceptions**
Ne sont pas concernés les pré-enseignes des activités de fabrication ou de vente de produits du terroir, par des entreprises locales, les activités culturelles et les monuments historiques, classés ou inscrits.

■ **Une alternative**
Pour pallier ce retrait, communes et départements pouvaient mettre en place une signalisation d'information locale (SIL). « Pas adaptée et insuffisante », regrette l'Umih 71.

« On se plaint que nos campagnes se meurent... Nos cafés sont obligés de devenir des épiceries pour vivre, mais on ne nous donne pas les moyens de le faire savoir. »

Un constat d'autant plus amer que les zones urbaines de plus de 10 000 habitants ne sont pas concernées par cette mesure.

« Aller chercher sur son smartphone, au fin fond de la campagne, en zone blanche, un itinéraire ! Sans compter que tout le monde n'a pas de smartphone. »

Et Patrick Chauveau, hôtelier membre de l'Umih 71, de mettre en garde sur le coût de la publicité sur internet. « Tous les établissements ne peuvent pas s'en payer. »

Aujourd'hui, par le biais de cette action de l'Umih, les hôteliers et restaurateurs souhaitent que les parlementaires et élus locaux réfléchissent sur le tapis la réglementation. « Qu'elle permette aux professionnels de faire vivre leur commerce. On sait que le retour d'un affichage passera par des concessions. Les panneaux qui sont bricolés ne sont pas valorisants. Mais il ne faut pas s'endormir. »

Fanny Dutel-Pillon